



Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin

Rapport d'activités 2017

Sommaire

A/ BILAN D'ACTIVITES 2017	2
I / PRESENTATION DU SAGE DES DEUX MORIN	2
II / ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE.....	3
II-1 / Réunions de la CLE	3
II-2 / Réunions du bureau de la CLE.....	3
II-3 / Structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin	4
II-4 / Coordination de la gouvernance pour la compétence GEMAPI	4
II-5 / Prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme	4
II-6 / Avis rendus par la CLE.....	5
III / ACTIVITES DE LA CELLULE D'ANIMATION	6
III-1 / Eléments administratifs.....	6
III-2 / Eléments financiers.....	6
III-3 / Eléments techniques	6
IV / COMMUNICATION.....	8
V / INDICATEUR DE TEMPS PASSE.....	8
VI / FINANCEMENT DU SAGE.....	9
VII / BILAN 2017 ET PERSPECTIVES	10
B / PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2018	11

A/ BILAN D'ACTIVITES 2017

I / Présentation du SAGE des Deux Morin

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant du Petit et du Grand Morin.

Le SAGE a pour but de fixer des objectifs de qualité et de quantité à atteindre, de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau. L'objectif du SAGE est donc de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte irrémédiablement à la ressource en eau.

Le territoire du SAGE des Deux Morin s'étend sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin soit 174 communes réparties sur les départements de la Seine-et-Marne (77), la Marne (51) et l'Aisne (02). Ce territoire couvre 1800 km².

La concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, agriculteurs, associations, services de l'état, etc.) est primordiale dans l'élaboration de ce document. La Commission Locale de l'Eau (CLE) assemblée décisionnelle en charge de l'élaboration du SAGE, composée de 48 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état est représentative des acteurs du territoire.

Le SAGE est élaboré en 5 étapes :

- 1. L'état des lieux** recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les « manques ». Cette phase primordiale est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la CLE le 29 juin 2010.
- 2. Le diagnostic** apporte une vision synthétique objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Cette phase a été validée par la CLE le 31 mai 2011.
- 3. La phase tendances et scénarii** est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette étape permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leur impact sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2015, 2025, 2027, etc.). Ensuite différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 8 novembre 2011 et ses scénarii alternatifs le 19 juin 2012.
- 4. Le choix de la stratégie** permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée en février 2013.
- 5. La rédaction des documents du SAGE** consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour à la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du SAGE ont été validés en janvier 2014. Les documents du SAGE ont ensuite fait l'objet d'une consultation des assemblées du 1^{er} avril au 1^{er} août 2014 et d'une enquête publique du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2015. **Le SAGE des Deux Morin a été adopté par la CLE le 10 février 2016 et par arrêté inter-préfectoral le 21 octobre 2016.**

II / Activités de la CLE et du bureau de la CLE

II-1 / Réunions de la CLE

En 2017, la CLE s'est réuni une fois en janvier 2017.

• Réunion du 24 janvier 2017

Lors de cette réunion un point d'information a été fait sur la procédure de création du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE), la nouvelle structure porteuse du SAGE des Deux Morin. **L'arrêté inter-préfectoral de création du SMAGE n'a pas été signé pour le 1^{er} janvier 2017 comme initialement prévu.**

De ce fait, le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM) reste la structure porteuse du SAGE des Deux Morin pour l'année 2017.

Lors de cette réunion, le bilan comptable 2016 a été présenté ainsi que le programme prévisionnel d'actions 2017 et le budget prévisionnel 2017 ont également été approuvés.

II-2 / Réunions du bureau de la CLE

En 2017, le bureau de la CLE s'est réuni 2 fois :

- En mars 2017
- En juin 2017

• Réunion du 24 mars 2017

Le Bureau de la CLE a préparé une réunion d'information destinée aux nouvelles intercommunalités suite aux réformes territoriales du 1^{er} janvier 2017.

Les objectifs de cette rencontre étaient :

- de **présenter le SMAGE comme la future structure porteuse** du SAGE en mobilisant à nouveau les élus locaux pour soutenir sa création,
- de **proposer que la participation financière pour l'année 2017** soit demandée aux intercommunalités à hauteur de 0.30€ par habitant dans le bassin versant des Deux Morin en vue de la création du SMAGE retardée.

• Réunion du 7 juin 2017

Lors de cette réunion le **Bureau de la CLE a validé le 9^{ème} numéro de Morin'feau sur la thématique des inondations.** Un diagnostic par questionnaire auprès des communes a été réalisé sur le territoire du SAGE suite aux inondations de 2016 et a été retranscrit en bilan et retour d'expérience dans cette lettre d'information.

Le plan de communication du SAGE des Deux Morin a été présenté. **Le Bureau de la CLE a voté à l'unanimité** deux actions prioritaires : la réalisation d'une **exposition itinérante** et la modification du **site internet** existant afin de le rendre plus accessible et compréhensible. L'objectif étant de donner une nouvelle visibilité au SAGE des Deux Morin suite à son approbation.

II-3 / Structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

Les démarches administratives de création du SMAGE des Deux Morin se sont poursuivies sur l'année 2017. En effet, l'arrêté de création du SMAGE n'a pas été pris au 1^{er} janvier 2017 comme initialement prévu. Un travail d'information complémentaire a été engagé avec les communautés de communes hésitantes. Les dernières délibérations manquantes concernant la prise de compétence « Animation, étude et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : mise en œuvre du SAGE des Deux Morin » et l'adoption du périmètre et des statuts du futurs SMAGE ont été prises par les communautés de communes concernées.

II-4 / Coordination de la gouvernance pour la compétence GEMAPI

La compétence Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations (GEMAPI) obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 pour les intercommunalités.

Le président de la CLE a participé à plusieurs réunions de coordination autour de la gouvernance de la compétence GEMAPI et des « études de gouvernance » lancée sur le territoire du SAGE. L'animatrice a été sollicitée par les communes et les communautés de communes pour leur présenter la compétence GEMAPI, les accompagner dans leur démarche de prise de compétence et les alternatives possibles pour l'exercer ou la transférer à un syndicat de rivière existant et compétent.

II-5 / Prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme

De nombreuses communes du bassin des Morin sont en cours de révision de leurs documents d'urbanisme. Celles-ci ont sollicités la CLE pour intégrer les orientations et objectifs du SAGE dans leurs documents de planifications. Ainsi **24 porters à connaissance** ont été rédigés, **19 collectivités ont sollicité et invité l'animatrice aux réunions de personnes publiques associées** et **12 avis** ont été rendus **sur des documents d'urbanisme**.

Rédaction de porter à connaissance	Participation aux réunions des PPA	Rédaction des avis
- Allemant	- PLU de Mouroux (11/01/2017)	- PLU de Basseville
- Aulnoy	- PLU de Villeneuve-sur-Bellot (03/02/2017)	- PLU de Chevru
- Basseville	- PLU de Mortcerf (22/02/2017)	- PLU de Condé-Sainte-Libiaire
- Baye	- PLU de Jouy-sur-Morin (06/03/2017)	- PLU d'Etoges
- Boitron	- PLU d'Esbly (11/04/2017)	- PLU de La Celle-sur-Morin
- Champcenest	- PLU de Fretoy (26/04/2017)	- PLU de Jouarre
- Congy	- PLU de Courtacon (03/05/2017)	- PLU de La Ferté-sous-Jouarre
- Couilly-Pont-aux-Dames	- PLU de St-Cyr-sur-Morin (30/05/2017)	- PLU de Montceaux les Provins
- Courtacon	- PLU de Quincy-Voisins (13/06/2017)	- PLU de Pommeuse
- Doue	- PLU de Boitron (14/06/2017)	- PLU d'Esbly
- Esbly	- PLU de St-Germain-sur-Morin (19/06/2017)	- PLU de Quincy-Voisins
- Esternay	- PLU de Mouroux (22/06/2017)	- SCOT d'Epernay et sa Région
- Fretoy	- PLU de Marolles-en-Brie (12/07/2017)	
- Lachy	- PLU de Villeneuve-sur-Bellot (20/09/2017)	
- Marolles-en-Brie	- PLU de Verdelot (28/09/2017)	
- Montolivet	- PLU d'Aulnoy (10/11/2017)	
- Pierre-Levée	- SCOT du Grand Provinois (13/11/2017)	
- Rebais	- SCOT du Pays Créçois (28/11/2017)	
- Saudoy	- PLU de Crécy-la-Chapelle (21/12/2017)	
- SCOT du Pays de Brie et		

Champagne - SCOT Provinois - Verdelot - Villeneuve sur Bellot - Villevenard		
---	--	--

II-6 / Avis rendus par la CLE

Le président a été sollicité pour donner son avis sur 12 dossiers.

Nom du dossier	Pétitionnaire du projet	Date de l'avis	Avis
PLU de Montceaux-les-Provins	Mairie de Montceaux-les-Provins	Janvier 2017	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
PLU de Jouarre	Mairie de Jouarre	Mars 2017	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
PLU de La Ferté-sous-Jouarre	Mairie La Ferté-sous-Jouarre	Avril 2017	Favorable
PLU de Chevru	Mairie de Chevru	Juin 2017	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
PLU de Condé-Sainte-Libiaire	Mairie de Condé-Sainte-Libiaire	Juin 2017	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
PLU de Pommeuse	Mairie de Pommeuse	Juillet 2017	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
Demande d'autorisation environnementale : Marais de Saint-Gond à Reuves	SCI du Domaine de la Lune	Juillet 2017	Favorable
PLU d'Etoges	Mairie d'Etoges	Aout 2017	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
PLU de La Celle-sur-Morin	Mairie de La Celle-sur-Morin	Aout 2017	Favorable
PLU de Basseville	Mairie de Basseville	Septembre 2017	Défavorable
Demande d'autorisation environnementale : Projet de méthaniseur sur Bailly-Romainvilliers et son plan d'épandage	Entreprise CV077	Octobre 2017	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
PLU d'Esblly	Mairie d'Esblly	Novembre 2017	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
PLU de Quincy-Voisins	Mairie de Quincy-Voisins	Décembre 2017	Favorable sous réserve
SCOT d'Eprenay et sa Région	Syndicat Mixte du SCOT d'Eprenay et sa Région	Décembre 2017	Favorable

III / Activités de la cellule d'animation

La cellule d'animation est composée d'une animatrice et d'une comptable.

III-1 / Eléments administratifs

- **Organisation les réunions** de la CLE, du bureau de la CLE, des réunions d'information sur diverses thématiques selon les demandes (les zones humides, la compétence GEMAPI, etc.) et des réunions relatives à la structure porteuse (invitations, réservation de salle de réunion, compte rendu, etc.).
- **Suivi de la procédure de création de la structure porteuse** (envoi de courrier, répondre aux demandes des communautés de communes, suivi des délibérations, travail avec les services de l'Etat et la préfecture, etc.)
- Gestion du courrier départ et arrivée.
- **Assurer l'information** des collectivités et des différents organismes (acteurs locaux, bureau d'études, membres de la CLE, etc.) en répondant à leur demande particulière.
- **Publication et mise en ligne du guide d'intégration du SAGE dans les documents d'urbanisme « L'urbanisme au fil de l'eau ».**
- Mise à jour du **site internet du SAGE.**
- Suivi de la procédure de renouvellement de la CLE.

III-2 / Eléments financiers

- **Préparation des dossiers de subvention relatifs au fonctionnement du SAGE** auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux d'Ile de France, Grand Est et Haut de France, Conseils Départementaux de Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aisne) **et suivi de ces dossiers.**
- Préparation du budget prévisionnel 2017.
- **Suivi comptable** (titre et mandat de paiement, compte administratif et de gestion, relations avec la trésorerie, etc.)

III-3 / Eléments techniques

- **Animations des différentes réunions** (réalisation de power point, animation de la réunion et répondre aux questions diverses)
- **Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé** (autorisation environnementale, documents d'urbanisme, etc.)
- **Elaboration de porter à connaissance pour l'élaboration/révision des documents d'urbanisme** à la demande des collectivités et des services de la DDT.
- **Suivis de dossiers en rapport avec la thématique « eau » et formations** (la mise en place de la compétence GEMAPI, etc.)

THEME	DOSSIERS
<i>Eaux superficielles et milieux naturels</i>	<ul style="list-style-type: none"> Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (02/02/2017, 08/06/2017, 14/09/2017 et 14/12/2017) SIVHM – Réunion technique sur le projet de restauration de la continuité écologique sur 6 ouvrages (11/04/2017, 23/05/2017, 21/06/2017 et 25/07/2017) Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Vannetin », « Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » (27/06/2017) et « Marais de St Gond » (14/09/2017)
<i>Eau potable et nappes d'eau souterraine</i>	<ul style="list-style-type: none"> Etude Bassin d'Alimentation de Captage d'Esternay (01/03/2017) Plan départemental de l'eau de Seine et Marne – participation aux différents groupes de travail – Comité de suivi (10/03/2017) Signature Plan départemental de l'eau 3 (03/10/2017) Observatoire de l'eau de la Marne (10/04/2017) Réunion de présentation du projet station-service à Etoges (12/12/2017)
<i>Inondations/ GEMAPI/ sécheresse</i>	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'information GEMAPI Petit et Grand Morin organisée par la DDT (20/03/2017) Réunion d'information GEMAPI Grand Morin organisée par la DDT (12/05/2017) Réunion de travail sur les statuts du SIVHM avec la DDT – prise de compétence GEMAPI (10/08/2017) Etude de gouvernance GEMAPI de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry - Lancement (24/07/2017) – Phase 1 (26/09/2017) Discussion GEMAPI – Arcis-sur-Aube (10/10/2017) Réunion sur le bassin versant du Petit Morin et la GEMAPI (08/11/2017) Présentation de la compétence GEMAPI et scénarii – conseil communautaire CC2M (16/11/2017)
<i>Urbanisme</i>	<ul style="list-style-type: none"> Réunion des personnes publiques associées pour l'élaboration de PLU ou de SCOT Club Planif 51 – intégration des SAGE dans les documents d'urbanisme (31/01/2017)
<i>Séminaires/ Formations</i>	<ul style="list-style-type: none"> Journée Groupe SAGE – DRIEE sur les zones humides (02/05/2017) Séminaires des animateurs SAGE - Agence de l'Eau Seine Normandie (12/10/2017)
<i>Autres</i>	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'information intercommunalités – suivi de la création du SMAGE et la participation financière pour l'année 2017 (30/03/2017) Réunion d'information sur les zones humides organisée à la commune de Doue (28/04/2017) Comité de pilotage du Contrat Global du Surmelin Petit Morin (20/06/2017) Signature et présentation du Contrat Global Vallée de Marne 2016-2021 (04/04/2017 et 06/12/2017) Rencontre des animateurs de SAGE à l'EPTB Seine Grands Lacs (23/06/2017) Journée technique sur les Marais de Saint-Gond (17/10/2017) Réunion d'information sur les zones humides – Seine-et-Marne Environnement (18/10/2017)

Dossiers « eau et environnement » suivis par la cellule d'animation du SAGE des Deux Morin en 2017.

IV / Communication

- Envoi du rapport d'activité de l'année écoulée à chaque commune et intercommunalité du territoire du SAGE afin de les tenir informées de l'avancée du projet.
- Actualisation du **site internet du SAGE des Deux Morin**.
- Publication et mise en ligne du guide SAGE et urbanisme : *L'urbanisme au fil de l'eau*.
- Elaboration et publication du **9^{ème} numéro de Morin'eau** relatif à la thématique des inondations. Préparation du 10^{ème} numéro consacré à la création du SMAGE en tant que nouvelle structure porteuse du SAGE.
- Elaboration du **plan de communication du SAGE**.



V / Indicateur de temps passé

MISSIONS	ACTIONS	Nombre de 1/2 journées en moyenne par année	% du temps/an
Fonctionnement de la CLE	Préparation, convocation, animation, compte rendu, powerpoint... de la CLE, du bureau de la CLE, rapport d'activité...	80	17%
	Recherche de financement, suivis des marchés, suivis comptable, budget	4	1%
	Suivi de la procédure de création de la structure porteuse (envoi de courrier, répondre aux demandes des communautés de communes, suivi des délibérations, travail avec les services de l'Etat et la préfecture, etc.)	20	4%
	Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé,	50	11%
	Autres tâches administratives	20	4%
Urbanisme	Appuie aux collectivités (PAC, réunions PPA, analyse de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE...)	120	26%
Communication et information	Réalisation d'outils de sensibilisation et de communication (site internet, Morin'eau, réunions d'information...)	40	9%
	Elaboration du plan de communication	80	17%
	Journées de formation/séminaire (AESN, DRIEE, EPTB, formation)	6	2%
Animation et sensibilisation	Participation à des démarches de planification, de contractualisation (Natura 2000, contrats globaux...), ou à des réunions techniques (GEMAPI, documents d'urbanisme, etc).	40	9%

Indicateur de temps moyen passé par la cellule d'animation du SAGE des Deux Morin en 2017

VI / Financement du SAGE

- **Subventions**

Subventions de fonctionnement

En 2017, l'Agence de l'Eau subventionne le fonctionnement du SAGE des Deux Morin à hauteur de 50% soit 33 300€. Un acompte de 50% a été versé en 2017. La subvention sera soldée en 2018 sur les justificatifs des dépenses de l'année 2017.

L'acompte et le solde de l'animation pour 2016 ont été versés en 2017 soit 40 750€.

Les Régions Ile-de-France, Haut-de-France et Grand Est ainsi que les Départements Seine-et-Marne, Marne et Aisne ont été sollicités pour participer au fonctionnement du SAGE pour l'année 2017. La Région Grand Est a accordé une subvention pour le fonctionnement du SAGE en 2017 pour un montant total de 6655€ dont 50% ont été versés en 2017 et le solde sera versé en 2018.

- **Autofinancement**

En 2017, les intercommunalités ont été sollicitées pour participer financièrement au fonctionnement du SAGE à hauteur de 0.30€ par habitant dans le bassin versant.

En 2017, au budget du SAGE avait été prévu 25 000€ d'auto-financement. Les intercommunalités ont participé à hauteur de 31 055.70€.

- **Compte administratif 2017**

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Fournitures, frais automobile, téléphone, internet, formations, copies, timbres, études...	6 277.49 €	Matériels informatiques et de bureau, mobiliers, logiciel	0 €
Salaires et charges patronales	39 649.37 €		
Charges financières	0 €		
<i>Total dépenses</i>	<i>45 926.86 €</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>0 €</i>
RECETTES		RECETTES	
Subventions, participation des EPCI	91 859.40 €	Recettes	0 €
Produits divers	0 €		
Remboursement	5.54 €		
<i>Total recettes</i>	<i>91 864.94 €</i>	<i>Total recettes</i>	<i>0 €</i>
Solde fonctionnement Année N	45 938.08 €	Solde investissement Année N	0 €
Affectation N-1	97 725.82 €	Affectation N-1	23 707,82 €
Solde de la section fonctionnement	143 663.90€	Solde de la section investissement	23 707,82 €
SOLDE GLOBAL A FIN 2017 : 167 371.72 €			

L'année 2017 a été marquée par la poursuite de la procédure de création du SMAGE pour un aboutissement au 1^{er} janvier 2018. D'ailleurs, **l'arrêté interdépartemental 2017/DRCL/BLI/N°110 portant sur la création du SMAGE a été signé en date du 27 décembre 2017.**

La procédure de renouvellement de la Commission Locale de l'Eau des Deux Morin a été lancée en juin 2017. **L'arrêté de composition de la nouvelle CLE du SAGE des Deux Morin a été fait en date du 19 décembre 2017** pour une installation le 16 février 2018.

Les travaux de la CLE se sont orientés majoritairement sur **l'application du SAGE sur son territoire** notamment dans les documents d'urbanisme. Le guide d'intégration du SAGE dans les documents d'urbanisme « L'urbanisme au fil de l'eau » a été publié en 2017, ce qui a renforcé la mission de conseil auprès des collectivités et des élus. **L'accompagnement des acteurs locaux s'est également intensifié pour garantir la bonne compréhension et intégration des objectifs et orientations du SAGE approuvé dans les documents de planification et les projets territoriaux.**

L'année 2018 sera la deuxième année de mise en œuvre du SAGE avec sa nouvelle structure porteuse le SMAGE. L'année sera consacrée à l'installation du nouveau comité syndical, à la thématique « eau » en général notamment avec le **lancement de l'étude de connaissance sur le ruissellement et l'érosion** et à des actions de communication. Il est aussi prévu de **renforcer l'équipe du SAGE des Deux Morin en mettant en place une animation sur les zones humides** (accompagner les communes dans l'inventaire des zones humides, intégration dans les documents d'urbanisme et autres projets de territoire, etc.) conduite par une **personne à temps plein.**

B / Programme d'actions prévisionnel 2018

ADMINISTRATIF

- Mise en place du comité syndical du SMAGE, élection du Président, des Vice-Présidents et du bureau.
- Définition d'une convention de partenariat entre la CLE et la nouvelle structure porteuse.
- Suivi de la procédure de renouvellement de la CLE et l'installation.
- Coordination des débats autour de la gouvernance de la compétence GEMAPI
- Recrutement d'un « animateur/animatrice zone humide »

TECHNIQUE

- Analyser les dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé (autorisation environnementale, documents d'urbanisme, etc.)
- Elaboration des porter à connaissance du SAGE et participation aux réunions des personnes publiques associées dans le cadre de l'élaboration/révision de document d'urbanisme
- Poursuivre l'accompagnement auprès des collectivités dans les inventaires zones humides en amont de la prise en compte dans les documents d'urbanisme.
- Lancement d'une étude d'amélioration des connaissances (étude ruissellement/érosion) : rédaction du cahier des charges, montage financier, recrutement du bureau d'étude, suivi de l'étude.
- Mise à jour des données de l'état des lieux pour disposer d'un état « zéro » de la mise en œuvre du SAGE.
- Définition d'un tableau d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SAGE.
- Suivis des différents dossiers du territoire en rapport avec l'eau (« Natura 2000 », définition de BAC, vannage grenelle, contrats globaux, plan départemental de l'eau, GEMAPI, PNR, etc.)

FINANCEMENT

- Demande de subventions pour assurer le fonctionnement de la CLE auprès des Conseils Départementaux de Seine et Marne, Marne et Aisne, des Conseils Régionaux d'Ile de France, Grand Est et Haut de France de l'Agence de l'Eau et suivis des dossiers.
- Montage et suivis des dossiers de subventions concernant l'étude d'amélioration des connaissances.
- Définition du budget du SMAGE.

COMMUNICATION

- Validation et mise en œuvre du plan de communication.
- Organisation de réunions d'information sur le SAGE des Deux Morin approuvé.
- Création d'une plaquette sur le SAGE approuvé.
- Edition du 10^{ème} et 11^{ème} numéro du Morin l'eau.
- Modification du site internet.
- Edition d'une exposition itinérante.
- Proposition d'articles sur la thématique de l'eau aux collectivités du territoire.

SAGE des Deux Morin
6 rue Ernest Delbet
77320 La Ferté Gaucher
Tél : 01 64 03 06 22

Le Président de la CLE du SAGE
des Deux Morin

Roger REVOILE

